

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Thomas DELFINI, domicilié à Evionnaz, lui a adressé une requête tendant, à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après et, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Kiosque et vente de mets maison, sis sur la parcelle N° 4068, folio 17, au lieu-dit "Tronchet"	
Adresse	:	Avenue du Crochetan 48	
Enseigne	:	"KIOSQUE MONTHEOLO"	
Prestations	:	service de mets fait maison et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un kiosque	
Heures d'ouverture	:	Lundi au vendredi	: 06 h.30 à 18 h.30
		Samedi et dimanche	: 07 h.00 à 12 h.00
Début de l'activité	:	dès autorisation	

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 12 juillet 2021.

Monthey, le 11 juin 2021